



Problème avec syndic!!!!!!

Par **gr_chrst**, le **02/04/2008** à **09:19**

Bonjour,

J'ai acquis un bien immobilier dans une résidence début octobre 2007, et je viens de recevoir "la facture" de mon syndic cette semaine avec une très mauvaise surprise : je leur dois 800 euros dont 84 pour l'appel de budget 2007, 82 euros pour l'appel d'avances de trésorerie pour 2008, 124 euros pour ma cotisation trimestrielle et le meilleur pour la fin 517 euros de charge pour l'installation dans la résidence d'une simple antenne pour laquelle on ne m'a rien demandé. J'ai juste été informé par téléphone qu'il fallait que je sois présent tel jour à tel heure pour que la personne passe son câble.

Est-il possible pour moi de contester ces 517 euros?

Autre question, j'ai eu à payer un remboursement de frais de cote part lors de ma signature chez le notaire, à quoi cela correspond-il?